

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2018

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 novembre 2018 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 23/10/2018.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, CLEMENT, RICO, DELZEUX, HOMOLA, MOINE, LANZA, LABBADI,ARRUFAT, CHAPPUIS, VAIVRE, RACZ

Etaient excusés :
Mme CAQUOT (procuration à M. Clément)
Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
M. GUI SOLAN (procuration à M. Homola)
Mme POGGIOLI (procuration à Mme Jouve)
M. MANTZ

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance : Mme Françoise CHAPPUIS

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 2 octobre 2018

2°) Délibérations :

2.1°) Vente de la zone de la gare à la CCPG

2.2°) Avis de la commune sur l'évolution de la CCPG en Communauté d'agglomération

2.3°) Convention avec la CCPG pour la mission d'assistance et d'accompagnement à la mise en conformité RGPD

2.4°) Décision modificative n°4

2.5°) CCPG : pacte fiscal et attribution 2018 des fonds de concours

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 2 octobre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1*) Vente de la zone de la gare à la CCPG

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

2*) Avis de la commune sur l'évolution de la CCPG en Communauté d'agglomération

Suite à la délibération du 27 septembre 2018 permettant à la CCPG d'obtenir le statut de Communauté d'agglomération, Monsieur le Maire demande au conseil, comme le prévoit la loi, de donner son avis sur cette question.

Monsieur le Maire rappelle que l'ambition de cette évolution est d'affirmer la position de l'intercommunalité du Pays de Gex dans son environnement institutionnel ainsi que de renforcer et développer les coopérations existantes au bénéfice de moyens d'intervention accrus.

Le conseil municipal, avec une abstention (Arlette POGGIOLI) et 16 voix pour :

-APPROUVE l'évolution de la Communauté de Communes du Pays de Gex en Communauté d'Agglomération

3*) Convention avec la CCPG pour la mission d'assistance et d'accompagnement à la mise en conformité RGPD

Le RGPD est le nouveau règlement européen sur la protection des données. Il entre en application en 2018 et impacte toutes les entreprises opérant du traitement de données à caractère personnel sur des résidents européens. Plus largement, la RGPD a pour ambition de **redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles, tout en simplifiant l'environnement réglementaire des entreprises.**

Le RGPD a plusieurs objectifs :

- Uniformiser au niveau européen la réglementation sur la protection des données.
- Responsabiliser davantage les entreprises en développant l'autocontrôle.
- Renforcer le droit des personnes (droit à l'accès, droit à l'oubli etc...).

Afin que chaque commune du Pays de Gex puisse se mettre en conformité avec la loi, la CCPG propose qu'une mission d'assistance soit mise en place et, à ce titre, propose une convention. Lecture de la convention. Le coût sera d'environ 650 € la première année et environ 150 € par an les années suivantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE à signer la convention telle que présentée.

4*) *Décision modificative n°4*

Articles/opération (investissement/recettes)	Libellé de l'opération	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit
	Avenue du Jura	30 000 €	
	Avenue du Mont Blanc		30 000 €
TOTAL		30 000 €	30 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajuster le budget tel que proposé ci-avant.

En effet, suite à l'ouverture des plis, les dépenses relatives à la sécurisation de l'Avenue du Mont Blanc ont été réévaluées pour un montant total de 180 000 € au lieu de 150 000 € comme prévu.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE à signer la convention telle que présentée.

5*) *CCPG : pacte fiscal et attribution 2018 des fonds de concours*

Suite à une demande de subvention auprès de la CCPG concernant l'avenue du Jura, la CCPG sollicite un délibération validant le dossier de demande de subvention proposé par la commune en mai 2018.

Présentation du dossier :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Motifs de l'intervention :

La commune de Sergy souhaite développer la mobilité douce sur l'ensemble de la commune et en particulier sur l'Avenue du Jura qui est une route départementale très fréquentée.

Descriptif de l'investissement :

L'avenue du Jura est une route départementale et un des axes principaux desservant Sergy et plusieurs hameaux situés au pied du Jura, depuis Saint-Genis-Pouilly et la Suisse.

Le présent projet fait suite à une première tranche réalisée en 2013/2014, qui portait sur la mise en place d'un trottoir et d'une piste cyclable de l'Allondon au carrefour du chemin des Grands Prés.

La commune de Sergy souhaiterait réaliser cette tranche en deux phases :

-Phase 1 « automne 2017 » : du carrefour du chemin des Grands Prés et chemin de Pontenay, traversée de l'emprise SNCF, et aménagement au droit de l'ancienne gare SNCF. (Durée prévue des travaux : 3 mois).

180 mètre linéaires environ. L'ensemble des réseaux sont présents sous l'emprise de la chaussée donc pas d'enfouissement de réseaux à prévoir. En revanche des mises à la côte de regard et de coffrets gaz et électricité devront être réalisés.

Le réseau d'eaux pluviales a été redimensionné en aval lors de la première tranche donc pas de problème d'évacuation

-Phase 2 « printemps 2018 » : depuis la fin de la phase 1 jusqu'au carrefour du chemin des Condemines. (Durée prévue des travaux : 3 mois).

380 mètres linéaires environ. L'ensemble des réseaux sont aussi présents. Le réseau des eaux pluviales est constitué de fossés partiellement busés ; la création du trottoir et de la piste cyclable nécessitera un busage complémentaire assez important. Celui-ci permettra de gérer plus simplement les eaux de ruissellement, mais aussi de récupérer une partie de l'emprise publique aujourd'hui indisponible et de supprimer la question de la dangerosité des fossés profonds en bord de trottoir.

L'objectif de la commune de Sergy est de favoriser l'utilisation de mode de transports doux à l'intérieur de la commune (de nombreuses liaisons existent déjà) mais également pour les déplacements pendulaires desservant l'ensemble du Pays de Gex et dont le flux ne cesse de s'intensifier ; et cela pour le bien-être des résidences environnantes qui sont nombreuses et d'une façon plus général pour abaisser le taux de CO2 dans l'air.

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Commune de Sergy	65 842 €	20
Emprunts		€	
Sous-total 1		65 842 €	20
Union européenne		€	
Etat – DETR		€	
Etat – FSIL	Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	32 921 €	10
Subvention exceptionnelle		€	
Région	Mobilité douce	82 302 €	25
Département	Ain à Vélo	98 763 €	30
Fonds de concours CCPG	Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et d'intérêt communautaire	49 381 €	15
Autres (à préciser)		€	
Sous-Total 2		263 367 €	
*Total H.T.		329 219 €	100

Suite à cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :

-SOLLICITE une demande de subvention à la CCPG concernant l'aménagement de l'Avenue du Jura au titre du pacte fiscal conformément au projet présenté ci-avant

-SOLLICITE une demande de subvention à la CCPG concernant l'aménagement de l'Avenue du Jura au titre du pacte fiscal conformément au projet présenté ci-avant.

6*) AMO projet école : avenant

Mme Delzeux informe que le bureau d'études (BE) Dynamo qui assiste la commune dans le projet d'école sollicite un avenant d'un montant de 2 940,00 € TTC. En effet, le BE avait prévu d'analyser 3 projets mais le jury a finalement décidé d'en sélectionner 4, ce qui entraîne du travail supplémentaire d'autant que suite à l'analyse de ces 4 projets, 2 ont été déclarés ex-aequo, ce qui nécessite encore du travail d'analyse supplémentaire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que proposé ci-avant.

III – Points divers

Mme Jouve, 1^{ère} adjointe, informe que le tocsin sonnera le dimanche 11 novembre à 11h durant 11 minutes pour commémorer les 100 ans de la fin de la guerre.

Mme Jouve souligne que l'exposition sur la guerre 14-18 se déroulera du 16 au 23 novembre et le vernissage sera le 16 novembre à 18h à la salle des mariages. Elle concernera plus précisément les gens du village morts à la guerre ainsi que le rôle important des femmes durant cette période. Deux classes de CM2 de l'école de Sergy s'y rendront avec leur enseignant. Monsieur Malgouverné, historien, interviendra également.

Elle rappelle la date des vœux du Maire : le mardi 8 janvier à 18h30.

M. Labbadi, en tant que membre de la commission Eau et Assainissement à la CCPG insiste sur les problèmes en cours à ce sujet : la sécheresse, la pollution à Gex et l'embouteillage de l'eau de Divonne qui prive le Pays de Gex de 2 000 m³ d'eau par heure alors que la CCPG a beaucoup investi dans ce domaine à Divonne. Il considère que l'eau est un sujet qui ne se négocie pas et que la collectivité publique pourrait faire des économies grâce à une gestion plus stricte du réseau.

Monsieur Homola, conseiller délégué, rappelle qu'il travaille avec la CCPG pour l'installation d'un panneau touristique qui sera installé au croisement entre la rue du Crêt de la neige et l'avenue du Jura mais il a besoin d'échanger avec l'adjointe aux travaux concernant l'installation du socle en béton.

Mme Moine, adjointe aux travaux, précise qu'elle rencontre des difficultés à clôturer les travaux sur l'avenue du Jura car l'entreprise EIFFAGE est très sollicitée.

Elle est contente du résultat suite au ravalement de façade de la mairie ainsi que des travaux de rénovation de la salle de réunion au rez-de-chaussée.

Elle précise également que les micro-sondages souterrains annoncés dans la nuit du 25 au 26 octobre pour réaliser des tests (prospection géophysique) dans le cadre de l'étude de la CCPG sur la géothermie se sont finalement déroulés dans la nuit du 4 au 5 novembre. Les pompiers ont été très sollicités car les vibrations étaient particulièrement impressionnantes.

M. Clément, adjoint aux finances et à la communication, informe que suite aux problèmes de santé d'un des membres très investi de la commission communication il n'y aura eu que 3 Sergy-Infos sur 2018 au lieu de 4 habituellement mais la préparation du prochain Sergy-Infos pour l'année prochaine est en cours de préparation. Il sollicite les membres du conseil pour d'éventuels articles.

Mme Delzeux souhaiterait que la prochaine bourse aux skis se déroule au centre sportif si possible.

Elle demande s'il serait envisageable d'arrêter la sirène assourdissante des pompiers. La réponse des membres du conseil à ce sujet est négative car cela fait partie du patrimoine sergien.

Mme Chappuis rappelle la soirée catch le samedi 10 novembre et la Saint-Nicolas les 7, 8, et 9 décembre.

M. Rico informe que le projet d'acquisition d'une bordure de terrain le long de l'Allondon est actuellement en « en attente » car l'acquéreur s'est retiré pour diverses raisons. La démarche d'acquisition va donc être un peu différente. La SAFER gère le dossier.

Il informe également d'un recours sur un permis de construire à Sergy-Bourg.

Monsieur le Maire déplore le vandalisme qui ne cesse de croître comme par exemple ce week-end les vitres brisés à la salle de la Calame.

La municipalité se sent impuissante malgré les efforts réalisés et une vidéo protection semble s'imposer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Prochaine réunion : mardi 4 décembre 2018 (sous réserve)
--